

Le mariage mixte: espace d'altérité, rencontre des identités

Marie-Claude Verschelden

Volume 18, Number 2, 1996

Transactions identitaires
Identity Transactions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1087579ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1087579ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (print)
1708-0401 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Verschelden, M.-C. (1996). Le mariage mixte: espace d'altérité, rencontre des identités. *Ethnologies*, 18(2), 171–182. <https://doi.org/10.7202/1087579ar>

Article abstract

The article presents the fundamentals of an exploratory investigation into how otherness is defined in situations of intercultural contact. This was made possible by analyzing relationships between individuals with different cultural identities in the Saguenay-Lac-Saint-Jean region. Specifically, members of mixed couples were interviewed in order to mark out the components of the feeling of otherness and to understand how this feeling is experienced and negotiated. The hypothesis advanced here is that the situation of a mixed marriage, where the meeting of social identities is primary, reveals the negotiation between whatever separates and unites the couple in the formation of their identity. The social practice of family life also raises two major issues. First, there is the matter of an alliance between different lineages, i.e. relations with in-laws and the people around them. There is also the matter of intergenerational relationships of parentage, i.e. conditions of cultural transmission from parents to their children. The linkage of the private and public spheres in a mixed couple points to factors at the very heart of intercultural issues. Consequently, management of identities and of the relationship to the "Other" is a central concern in integrating immigrants.

LE MARIAGE MIXTE: ESPACE D'ALTÉRITÉ, RENCONTRE DES IDENTITÉS¹

Marie-Claude VERSCHELDEN

CERII

UQAC

Cette note de recherche porte sur les relations interculturelles et interethniques en milieu régional, plus particulièrement sur le rapport d'altérité dans les couples mixtes. Dans ce qui suit, il sera davantage question de l'approche théorique et méthodologique privilégiée pour la recherche plutôt que d'une présentation des données et des résultats de celle-ci. Alors que la majorité des études sur le sujet se réfèrent à une réalité urbaine, l'originalité de la recherche tient du fait qu'elle aborde la problématique des relations interculturelles et interethniques en milieu régional où le taux d'immigration est faible et où il y a absence de communautés culturelles. Ainsi, l'étude des couples mixtes au Saguenay-Lac-Saint-Jean révèle différents enjeux d'une régionalisation de l'immigration à venir.

Après avoir tracé un bref portrait de la problématique de l'immigration en région, nous traiterons de quelques aspects théoriques du rapport d'altérité. À la suite de ces éclaircissements, nous serons en mesure d'aborder le thème du couple mixte en tant qu'objet de recherche permettant d'illustrer les différences et ressemblances identitaires sujettes à négociation au sein d'une relation interculturelle.

La problématique de l'immigration en région

Les relations entre groupes aux identités diverses sont, de nos jours, au cœur du débat des sociétés pluralistes et plus encore

1. Ce texte traite de la problématique de mon mémoire de maîtrise, dont le sujet a déjà fait l'objet de communications lors du colloque annuel de l'ACFAS, en 1995, à Chicoutimi, ainsi que lors du colloque étudiant Cêlat-Cerii-Ciadest, « Construction identitaire et regard sur l'autre: parcours interdisciplinaires et méthodologiques », à Québec en septembre 1995. Je tiens par ailleurs à remercier les deux évaluateurs anonymes de cette publication pour leurs commentaires et appréciations.

des courants théoriques post-modernes. On a vu, au cours des dernières années, de concert avec la mondialisation des économies et des politiques, une fluctuation des frontières nationales, la création de nouveaux États, des déplacements migratoires à cause de guerres et de désastres écologiques, etc. Les sociétés « développées » font face à une obsolescence des structures étatiques qu'elles n'arrivent ni à comprendre ni à gérer. Comme elles ont établi une équation entre identité et appartenance à l'État-nation, on ne sait plus qu'elles sont les bonnes identités. Doivent-elles se référer à des allégeances à la nation, à une classe sociale, à une religion, ou encore à des liens de sang, aux origines ancestrales?

Au Québec, comme dans les différents pays où l'immigration est importante, le phénomène des identités prend un nouveau visage. L'idée même de la nation, opposant autrefois la conception d'une communauté d'origine à celle d'un espace politique commun, implique aujourd'hui un processus jamais achevé d'intégration de diverses populations. Les débats identitaires se font maintenant autour du droit à la différence et du maintien des identités culturelles, et non seulement autour d'une reconnaissance nationale. Ainsi, le rapport de force entre le projet politique et les populations minoritaires suppose que des aspects tels que la reconnaissance sociale des immigrants, la place qui leur est laissée et les représentations collectives à l'égard des groupes ethniques influencent grandement l'organisation sociale. De ce fait, la gestion des identités et du rapport à l'« Autre » est une préoccupation qui prend de plus en plus d'importance dans la problématique de l'intégration des immigrants².

Un des points de départ de notre interrogation face au phénomène interethnique et interculturel fut que la majeure partie des connaissances acquises sur le sujet se rapporte à une réalité urbaine. Or, l'intérêt d'un tel sujet pour les études régionales au Québec devrait, à notre avis, aller en grandissant puisque depuis

2. Andréa RÉA, « Les politiques d'intégration des immigrés et la fragmentation des identités. Le modèle belge à l'épreuve de la crise économique et de la fédéralisation de l'État », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 71, 1994, p. 81-93; Isabelle, TABOADA-LEONETTI, « Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 71, 1994, p. 93-103; Ana VASQUEZ et Erika APFELBAUM, « Du sentiment d'étrangeté à la situation d'étranger », *L'Homme et la société*, Paris, Éditions Anthropos, n° 77-78, 1985, p. 51-61.

déjà quelque temps le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), notamment dans son *Énoncé en matière d'immigration*³, se demande comment pallier à l'inégalité de la répartition spatiale des immigrants et comment favoriser l'intégration de ceux-ci. L'idée de régionaliser l'immigration à l'extérieur des métropoles soulève déjà le débat à plusieurs niveaux. Dernièrement, il fut question d'une immigration « secondaire » qui consiste à installer dans les régions, sur une base volontaire, des immigrants ayant déjà vécu à Montréal, point d'attraction par excellence de ceux-ci. L'hypothèse est que les succès de « rétention » en région sont plus forts chez les immigrants « secondaires » que chez les nouveaux arrivants puisque la rupture culturelle sera peut-être moins forte pour ceux qui connaissent de façon minimale le pays et ses habitudes de vie que pour ceux qui y mettent les pieds pour la première fois⁴. Déjà, en traitant de rupture culturelle plus ou moins forte en milieu régional, on perçoit l'intérêt pour la problématique de l'altérité.

Le discours sur les immigrants entrepreneurs et investisseurs dans le cadre de la politique de décentralisation converge vers une même dimension politique, à savoir l'impact démographique et économique dans une perspective de développement régional. Le succès de rétention des immigrants en région repose sur ce type de stratégie d'attraction sans toutefois tenir compte des nécessaires relations avec la population régionale. L'immigrant se résume à sa force de travail, à son apport économique et démographique au développement de la région. Mais, au-delà des effets d'attraction et de rétention, il est pertinent de se demander si l'intégration des minorités immigrantes, dans une région où l'immigration est un phénomène marginal, doit être abordée de la même façon que dans les milieux urbains. Mieux encore, comment se vivent les relations ethniques dans un milieu régional?

Les dynamiques qui découlent de telles interrogations sont d'autant plus intéressantes à observer que les régions sont réputées homogènes, c'est-à-dire que la population est

3. Gouvernement du Québec, *Énoncé politique en matière d'immigration*, MCCI, Québec, 1990.

4. L'exemple du Projet Jonction à Hébertville, au Lac-Saint-Jean, est à ce titre fort éloquent. Voir: Khadiyatoula FALL et Marie-Claude VERSCHOLDEN, *Évaluation du projet « Jonction 1993 »*, Cahier de recherche, CERII, Chicoutimi [1994].

majoritairement française d'origine, francophone, blanche et généralement de religion catholique. Le contraste avec Montréal est frappant. Quand on pense que près de 88 %⁵ de la population immigrante se concentre à Montréal, on comprend comment la réalité peut être vécue d'une tout autre façon dans les régions. À titre indicatif, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on parle de 2,13 % de la population qui est d'origine étrangère (96,8 % = de souche et 1,1 % = d'origine autochtone), ce qui représente 0,2 % de l'ensemble de la population immigrante au Québec.

On peut tout de suite saisir les écarts possibles entre l'intégration des immigrants en région, qu'ils soient nouveaux arrivants ou déjà au Québec depuis quelques années, et l'intégration dans la région métropolitaine. Le faible nombre d'immigrants en région suppose aussi qu'on ne retrouve pas de communautés ethniques à proprement parler. Alors qu'en ville les possibilités d'association avec des groupes de pairs sont nombreuses, l'immigrant en région se trouve isolé de ses attaches d'origine. L'intégration favorisée par l'accueil des communautés ethniques ne colle pas à la réalité régionale. L'immigrant, et c'est là le cœur du problème, devient ici l'étranger qu'on remarque, qui incite à la curiosité mais aussi à la méfiance.

Ce premier regard sur la réalité régionale permet de reposer la question du phénomène de l'interculturalité. Et dans l'optique d'une décentralisation qui se poursuivra, il devient important de bien comprendre la perception qu'ont les groupes les uns des autres, de bien comprendre les relations qui découlent de ces perceptions et les conséquences que cela peut avoir sur l'intégration des immigrants en région.

Quelques aspects théoriques du rapport d'altérité

Puisque l'intégration est plus que la simple prise en compte d'éléments économiques, il faut aussi se demander comment l'intégration sociale est vécue. Le contexte régional décrit implique que les immigrants sont isolés, voire ciblés puisque facilement repérables. Ils sont dans une relation que nous appelons un *rapport*

5. Johanne DUMONT, *Distribution spatiale de la population immigrante et régionalisation de l'immigration; bilan des expériences étrangères*, Direction des communications, MCCI, Montréal, 1991.

d'altérité, c'est-à-dire qu'ils représentent l'« Autre », l'étranger, l'exclu du « Nous » régional. Ces « Autres » sont définis par la population régionale en fonction de leurs origines ethniques opposées à l'appartenance et la provenance régionale.

Or, traiter du rapport d'altérité nous amène inévitablement sur le terrain de l'identité. En effet, le rapport à l'« Autre » et au différent du soi, caractérisant au mieux l'altérité, ne se fait que par opposition à l'identique⁶. C'est cette opposition qui détermine les frontières de l'identité, qui la pose comme un double processus ayant sa source dans la nature des relations avec les autres. L'opposition se projette dans des formes d'identification collectives, autant par adhésion volontaire que par assignation sociale.

La mesure du rapport d'altérité repose dès lors sur la distance entre deux identités⁷, elles-mêmes définies par le sentiment d'appartenance à un groupe et par le partage d'un ensemble de valeurs, de croyances, d'une langue et de traditions communes⁸. Lorsque des groupes aux identités différentes se rencontrent, que le sentiment de la différence soit partagé ou non, les éléments de convergences et de divergences identitaires sont dévoilés⁹.

Les situations où des groupes ethniques sont en relation soulèvent le problème de ce que nous pourrions appeler « les enjeux reliés à l'interculturel ». À l'instar de Costa-Lascoux¹⁰, pour qui

6. Bernard LOREYTTTE, « La fonction de l'Autre: arguments psychosociologiques d'une éducation transculturelle », dans Fernand OUELLET (dir.), *Pluralisme et école: Jalons pour une approche critique de la formation interculturelle des éducateurs*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1988; Sylvie VINCENT, « De la nécessité des clôtures. Réflexion libre sur la marginalisation des Amérindiens », *Anthropologie et sociétés*, vol. 10, n° 2, 1986, p. 75-85.
7. Augustin BARBARA, « Le mariage mixte: lieu de confrontation des identités ethno-culturelles », dans Pierre TAP (dir.), *Identités collectives et changements sociaux*, Toulouse, Privat, 1986, p. 65-66; Robert E. PARK, *Perspectives of Social Inquiry: The Collected Papers of R.E. Park*, New York, Arno Press, 3 vols., 1974; Ana VASQUEZ et Erika APFELBAUM, *loc. cit.*, p. 51-61.
8. Amaryll CHANADY, « L'ouverture à l'Autre: immigration, interpénétration culturelle et mondialisation des perspectives », dans Jocelyn LÉTOURNEAU et Bernard ROGER (dir.), *La question identitaire au Canada francophone: récits, parcours, enjeux, hors-lieux*, Québec, Presses de l'Université Laval/CÉFAN, 1994.
9. Augustin BARBARA, *loc. cit.*, p. 65-66; Carmen CAMILLERI, « Rencontre des cultures et avatars identitaires », *Projets*, Paris, n° 235, 1993, p. 23-30.
10. Jacqueline COSTA-LASCOUX, « La relativité des mots et la prégnance des faits. Le racisme sous le regard du droit », *Mots/Les langages du politique*, France, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, n° 33, 1992, p. 317-329.

l'intégration est plus qu'une simple question de coexistence, et sans défendre une position d'assimilation selon laquelle le groupe minoritaire adopte ou devrait adopter les traits culturels conformes au milieu dominant¹¹, nous posons l'hypothèse que les situations de contacts interculturels doivent être le fait d'une négociation entre les groupes en interaction.

Nous ne pouvons pas, en effet, nous imaginer que l'immigrant perdra entièrement son identité culturelle et sociale au profit du nouveau milieu où il habite. Il nous faut dès lors saisir quelles sont les perceptions des différences sociales manifestées par chacun des groupes en présence. Les négociations qui en découlent se font sur la base d'une reconnaissance et d'une certaine acceptation des différences puis, au mieux, sur celle d'une discussion des ajustements possibles et acceptables. En ce sens, les ajustements impliquent des déplacements réciproques vers des pratiques différentes. Le maintien de la cohésion sociale repose sur une relation respectueuse et un accord commun entre les groupes aux identités différentes.

En résumé, l'identité s'affirme en situation d'altérité, dans un rapport avec l'« Autre », et cela implique un ensemble d'ajustements pour assurer une certaine cohésion. Voyons maintenant comment le couple mixte, en tant qu'objet de recherche, soulève différentes questions permettant de décrire le rapport d'altérité et les éléments de négociation.

Les couples mixtes comme objet de recherche

La situation de contacts interculturels et interethniques qui nous semble parmi les plus révélatrices des différences et des ressemblances identitaires sujettes à négociation est le mariage mixte. En effet, le mariage mixte, pour reprendre les termes de Barbara¹², n'assure plus la reproduction d'une identité unique, du même, mais illustre plutôt la « destruction » d'un social existant par la construction d'un social différent. La condition de mixité

11. Voir également, sur ce sujet: Stéphane BEAUD et Gérard NOIRIEL, « Penser l'intégration des immigrés », dans: P.A. TAGUIEFF (dir.), *Face au racisme*, Paris, La Découverte, 1991, p. 261-282; Véronique DE RUDDER, « Du bon usage des définitions », dans Pierre-Jean SIMON (dir.), *Plurielle-Recherches*, Paris, L'Harmattan, 1993.

12. Augustin BARBARA, *loc. cit.*, p. 65.

conjugale, où deux identités se rencontrent, fait apparaître la négociation effectuée entre ce qui sépare et unit dans la formation de l'identité du couple.

De nombreuses études sur la famille démontrent que le rapport de couple va au-delà de l'union entre deux individus. Le mariage, lieu par excellence de la sphère privée, se veut aussi l'institution sociale où s'articulent les sphères privée et publique¹³. L'intégration des immigrants étant plus souvent traitée dans l'ordre du public, nous croyons que l'identité culturelle se manifeste davantage dans la sphère privée, lors de relations étroites comme celles entre deux conjoints. L'intérêt des négociations en jeu dans la définition de l'identité des couples mixtes tient au fait que les pressions de l'environnement social seront vécues à l'intérieur du couple comme des éléments de distinction¹⁴.

À ce sujet, un premier détour s'impose puisque la mixité des couples n'est pas une donnée en soi, immuable en tout temps et en tout lieu. Cette mixité dépend plutôt de l'environnement social dans lequel elle évolue et ce qui est considéré comme la norme de mariage pour le groupe social dominant. Ainsi, selon les auteurs et selon l'époque où se situent leurs études, les éléments de mixité des couples peuvent varier. D'abord, plus que la simple union entre un homme et une femme, ce qui peut être considéré comme un couple mixte dépendra de caractéristiques tels l'ethnie, la race, la nationalité, la religion, la langue, la classe

13. Jürgen HABERMAS, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978.

14. Colette Carisse, dans une étude réalisée en 1966 sur les mariages entre Canadiens anglais et Canadiens français, traite des accommodations résultant du processus d'ajustement à une différence culturelle. Les conclusions démontrent une influence des réseaux sociaux dans l'adoption de comportements au sein de l'unité conjugale. Voir: Colette CARISSE, « Accommodation conjugale et réseau social des mariages bi-ethniques au Canada », *Revue française de sociologie*, vol. VII, 1966, p. 472-484.

sociale, l'âge, la distance géographique, le niveau d'éducation, et même l'état matrimonial antérieur ou un handicap¹⁵. Dans le but d'englober l'ensemble de ces critères et de dégager une définition unique du mariage mixte, les sociologues Bensimon et Lautman ont proposé la définition suivante, qui est des plus utiles:

toute union conjugale conclue entre personnes appartenant à des religions et à des ethnies et à des races différentes, si ces différences provoquent une réaction de l'environnement social¹⁶.

Une telle définition circonscrit davantage le mariage mixte comme objet d'étude puisque la réaction de l'environnement social en constitue le point focal. On pourrait dès lors soulever un problème d'ordre épistémologique: la détermination des couples comme étant mixtes avant même de connaître la réaction de leur environnement. Pour notre part, nous privilégions les mariages biethniques (qui sont souvent aussi bireligieux et raciaux), renvoyant ici au caractère ethno-culturel tel qu'énoncé par Barbara. Le faible nombre de ce type de mariage, particulièrement en région, et les autres recherches portant sur le sujet justifient amplement que l'on s'y attarde dans cette optique.

On sait en effet que la décision de s'unir à une personne considérée comme étrangère rencontre généralement de sérieux obstacles au sein des familles. Lévi-Strauss disait déjà que « [t]out

-
15. Augustin BARBARA, *Le mariage interculturel: modèle type matrimonial*, Paris, thèse de doctorat, Paris V Sorbonne, 1987, 692 p. Barbara fait d'ailleurs une distinction entre les caractéristiques d'ordre social (origine, éducation) et celles d'ordre ethno-culturel (différences nationales, d'origine ethnique, de religion ou de couleur de peau). Barbara considère également comme élément de mixité la distance géographique, le milieu socio-professionnel, l'état matrimonial antérieur et un handicap. Voir également Pierre ALBOU, « Le mariage mixte: approche psycho-sociologique », *Annales juridiques, politiques, économiques, sociales*, Alger, vol. 1, 1957, p. 3-40, qui considère, dans ce document, l'ethnie, la race, la religion et la nationalité. Enfin, A.B. HOLLINGSHEAD, "Cultural Factors in Selection of Marriage Mates", *American Sociological Review*, vol. 15, n° 5, 1950, p. 619-627, ainsi que Francis I. NYE et Felix M. BERARDO, *The Family: Its Structure and Interaction*, New York, Macmillan, 1973, 658 p., retiennent quant à eux, pour définir la mixité: la race, l'origine ethnique, la religion, la classe sociale et l'âge.
16. Doris BENSIMON et Françoise LAUTMAN, *Un mariage, deux traditions: chrétiens et juifs*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1977, p. 20.

mariage est une rencontre dramatique entre l'alliance et la parenté¹⁷ ». Dès l'abord, l'usage social de la famille pose deux questions fondamentales: d'une part, il y a la question de l'officialisation de l'union entre lignées différentes; et d'autre part, celle, tout aussi importante, de la filiation entre générations, c'est-à-dire les enjeux de la transmission culturelle d'un parent à ses enfants¹⁸.

Différentes réactions de l'environnement social peuvent faire pression sur le couple. Pensons, entre autres, à la peur de voir la communauté perdre sa cohésion par des changements de valeurs et de pratiques, à la crainte de perdre le contrôle de la reproduction du groupe, les petits-enfants devenant des étrangers, à l'inquiétude face au traitement de la femme, à l'appréhension du retour au pays d'origine de l'époux ou de l'épouse, etc. Différentes interrogations guident notre étude. Ainsi, nous cherchons à cerner quels seront les éléments à négocier? Comment le couple s'adaptera-t-il dans un tel environnement? Dans quelle mesure les ajustements établis entre les conjoints seront-ils influencés par l'environnement social? Mais aussi, est-ce que les forces de l'assimilation et de l'acculturation joueront davantage sur les immigrants régionaux du fait de leur isolement et de l'inexistence d'organisations ethniques, du manque d'appui de leur propre milieu familial?

À l'instar des études féministes qui nous ont initiées aux rapports de pouvoir à l'intérieur du couple¹⁹, nous pouvons penser que le partenaire dominant de la relation va tendre à imposer la forme culturelle à adopter. Puisque, dans une relation de couple, les rapports de genre se vivent avec intensité, les divergences culturelles possibles du rôle et de la place de la femme supposent qu'une entente doit s'établir entre les partenaires.

Par ailleurs, de nombreuses études anthropologiques ont révélé que, dans les sociétés patriarcales, ce qui relève de la sphère privée est le domaine des femmes, c'est-à-dire que la reproduction de l'unité familiale repose sur celles-ci. L'enjeu que représentent

17. Claude LÉVI-STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, P.U.F., 1949, p. 560-561.

18. Voir *Ibid.*, et Robin FOX, *Anthropologie de la parenté*, Paris, Gallimard, « Les Essais », 1972.

19. Louise VANDELAC *et. al.*, *Du travail et de l'amour*, Montréal, Saint-Martin, 1985.

les enfants dans la reproduction sociale d'un modèle culturel et d'une lignée familiale peut nous laisser croire que les obstacles, ou les réactions de l'environnement social face à une union mixte varieront selon qu'elle se contracte avec un homme étranger ou une femme étrangère. Considérant les divergences qui peuvent en découler, pourrions-nous observer des types d'ajustements différents selon le sexe de l'époux étranger?

En guise de conclusion: la stratégie méthodologique

Précisons d'abord que, malgré les liens étroits avec le domaine d'une sociologie de la famille ou d'une sociologie du couple, les réflexions que nous menons se veulent davantage orientées vers une sociologie des relations ethniques. En effet, l'objet de notre recherche vise, par le biais d'une définition du rapport d'altérité, à cerner les éléments négociables d'une relation interculturelle, les limites et les ententes acceptables au sein de ce type de relation.

La stratégie de recherche adoptée est celle de l'étude de cas comparés entre couples mixtes. Les couples vivent au Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'un des conjoint est originaire de la région. Cette particularité a la qualité de souligner l'influence de l'environnement social, de l'appartenance à l'identité régionale par opposition à l'identité étrangère. Deux autres critères de sélection ont guidé la construction de notre échantillon. Pour rendre compte d'une première distinction analytique, à savoir la différence entre les hommes et les femmes sur la perception de leurs relations et, comme mentionné précédemment, sur les divergences des réactions de l'environnement social selon le sexe de l'époux, le premier critère de sélection est l'alternance du partenaire d'origine étrangère. Le second critère est celui de la visibilité ou de la non-visibilité du partenaire d'origine étrangère. Ce choix s'est fait à l'exemple des études classiques de l'École de Chicago qui ont démontré l'importance de la visibilité dans l'interaction des groupes et dans l'adoption des comportements sociaux²⁰.

20. Robert E. PARK, "The Assimilation of Races", *Introduction to the Science of Sociology*, New York, Greenwood Press Publishers, 1924, p. 756-762.

Les critères d'échantillonnage mentionnés répondent à un ensemble de préoccupations majeures dans notre recherche. Certaines variables, telles la durée du séjour en pays d'accueil et la classe sociale d'origine, n'ont pas été retenues dans l'élaboration de l'échantillon, mais pourront faire l'objet de spécifications lors de l'analyse. L'échantillon respecte donc les quatre possibilités de mariages mixtes qui se présentent, soit:

- couple avec homme d'origine locale et femme immigrante non visible;
- couple avec homme d'origine locale et femme immigrante visible;
- couple avec femme d'origine locale et homme immigrant non visible;
- couple avec femme d'origine locale et homme immigrant visible.

La cueillette des données s'effectue au moyen d'entrevues semi-dirigées auprès des membres de huit couples, et ce, de façon individuelle. Cette façon de faire permet de comparer le discours des hommes et des femmes dans leurs expérience de vie de couple mixte. Le but étant bien sûr de recueillir des informations riches et détaillées, voire validées, sur au moins les quatre domaines suivants: la rencontre des membres du couple; ce qui entoure leur mariage ou leur union; les relations avec la belle-famille et le milieu régional; l'éducation des enfants. Chacun de ces domaines pouvant faire l'objet d'une section de l'entrevue, ils sont bien entendu enrichis d'anecdotes des pratiques quotidiennes.

Nous croyons que les deux premiers sujets, rencontre et union du couple, font ressortir la formalisation du rapport. Nous y rencontrerons les éléments du privé qui présentaient une certaine divergence sociale et qui ont dû être négociés très tôt dans la vie du couple. Le thème des relations avec la belle-famille et l'entourage ainsi que celui de l'éducation des enfants soulèvent les dimensions diachroniques et synchroniques du rapport familial, c'est-à-dire respectivement les questions d'alliance et de filiation.

L'atteinte de l'objet de recherche sera possible par l'analyse (présentement en cours) du discours des conjoints, et donc des relations entre individus aux identités culturelles différentes à l'intérieur d'un mariage mixte au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par cette stratégie, nous croyons pouvoir mettre à jour les distances sociales qui relèvent de la mixité culturelle du couple, et non de la

seule mixité sociale entre un homme et une femme. Cette mixité culturelle sera révélatrice des distances entre les deux groupes sociaux dans lesquels s'enracinent les membres du couple. Cet enracinement est important puisque, pour citer à nouveau Barbara, « [c]haque partenaire n'a pas épousé un autre, isolé de tout contexte, mais il a épousé en même temps une culture et un passé dont l'individu n'est qu'une expression concrète mais surtout, une expression complète, concentrée²¹ ».

Ainsi, la description qui sera possible à la suite de l'analyse des entrevues nous permettra de mettre à jour les propriétés des rapports sociaux et la logique qu'elles sous-tendent. En d'autres mots, nous ne cherchons pas à connaître la distribution ou la description statistique de la population vivant en mariage mixte, nous aspirons à l'élaboration d'un modèle ou d'un pattern des négociations faites sur la base de la prise en compte de l'altérité réciproque. De ce fait, la recherche, qui se veut exploratoire, vise une représentativité sociologique. Il nous est par ailleurs permis de croire que des pistes de réflexions fructueuses pour des politiques de régionalisation de l'immigration ou des orientations d'actions futures puissent être dégagées d'une telle étude.

21. Augustin BARBARA, *Mariage sans frontières*, Paris, Le Centurion, 1985, p. 83.